



**Communiqué de presse ----**

**Pour renforcer les droits des salarié-es  
du secteur public comme du secteur privé,  
le retrait du projet de loi Travail est indispensable  
Tous en grève le 31 mars 2016 !**

Les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES s'inscrivent pleinement dans la mobilisation et l'appel à la grève du 31 mars pour l'amélioration et le renforcement des droits des salariés et des agents de la fonction publique. Il faut obtenir le retrait du projet de loi travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Ce projet de loi est une addition de régressions historiques : inversion de la hiérarchie des normes via des accords d'entreprises dérogatoires au code du travail, remise en question du temps de travail, facilité de licenciement, remise en cause des organisations syndicales, etc... Bref, un projet souhaité par le MEDEF, présenté par le gouvernement, qui doit être retiré. Cette logique se décline aussi au sein de la fonction publique au travers des multiples attaques statutaires, le recours à la mobilité forcée, l'attaque des 35h et le développement de la précarité.

Contrairement à ce qui nous est rabâché sans fondement, jamais l'affaiblissement des droits des travailleurs et la possibilité de licencier le plus facilement du monde n'ont permis de combattre le chômage. Les salariés paient déjà – et au prix fort – les conséquences d'une crise dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité. Pour nos organisations syndicales, ce qui est indispensable et juste aujourd'hui, c'est que les garanties collectives des salariés soient améliorées et non l'inverse.

Cette politique de démantèlement des garanties collectives nationales ne peut que résonner défavorablement aux oreilles des fonctionnaires et agents publics.

En effet, le statut général, les statuts particuliers et le décret 86-83 pour les agents non-titulaires sont des éléments essentiels des droits collectifs des personnels qui subissent déjà une remise en cause de leur caractère national. De plus, la politique d'austérité met à mal l'exercice des missions publiques et le pouvoir d'achat. Nos organisations syndicales rappellent d'ailleurs que la page des salaires n'est pas tournée avec l'insuffisante augmentation de 1,2 %.

Nul besoin d'être devin pour comprendre que l'éclatement des statuts de fonctionnaires suivrait de près la casse du code du travail et des accords de branche.

Enfin, le projet de loi travail, s'il était adopté, permettrait au gouvernement de mettre en place, par une procédure d'ordonnances, un compte personnel d'activité pour les fonctionnaires. Dans ces conditions, le gouvernement aurait carte blanche pour mettre en place un dispositif d'individualisation des droits ce qui suscite bien de légitimes inquiétudes et de larges réserves.

Après les mobilisations massives avec la jeunesse, les 9, 17 mars et 24 mars, il faut obtenir le retrait du projet de loi travail par la grève interprofessionnelle et les manifestations, le 31 mars, et en finir avec les multiples attaques dont fait l'objet la fonction publique.

**Fonctionnaires et agent-es publics :  
Toutes et tous en grève et dans les manifestations, le 31 mars 2016**

Fait à PARIS, le 24 mars 2016